

Herbicide Treflan* Granulaire

GROUPE	3	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Un herbicide sélectif à traitement en surface pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée dans les cultures de plantes ornementales ligneuses et de semis de pépinières (cultivées en champs et en conteneurs)

USAGE COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

GARANTIE : Trifluraline 5 %
Granulé

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 20836 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 25 kg

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569
United States
1-800-883-1844

PRÉCAUTIONS :
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

NE PAS pulvériser ce produit par voie aérienne

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, la nourriture pour les animaux ou les étangs à poissons.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des moulées, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des fortes pluies sont prévues. La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

ENTREPOSAGE ET UTILISATION :

Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire directe et prolongée. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant, rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INSTRUCTIONS

LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UN CONTRÔLE IRRÉGULIER DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES DE PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES OU DE SEMIS DE PÉPINIÈRES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

Le TREFLAN GRANULAIRE est un herbicide de pré-levée, appliqué sur la surface du sol pour le contrôle à long terme de plusieurs variétés de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges. Le TREFLAN GRANULAIRE contrôle les mauvaises herbes sensibles en éliminant les semis dès leur germination. Il ne permet pas de contrôler les mauvaises herbes établies.

Le TREFLAN GRANULAIRE assure un contrôle efficace lorsqu'il est appliqué sur la surface du sol. Pour un contrôle efficace des mauvaises herbes, l'application du TREFLAN GRANULAIRE doit être suivie d'une aspersion en hauteur ou de la pluie (2 cm minimum). Pour éviter des dommages possibles au feuillage, l'irrigation (ou la pluie) est recommandée le plus tôt possible après l'application, mais elle peut être repoussée jusqu'à 24 heures.

Le TREFLAN GRANULAIRE peut être appliqué en pré-plantation ou en post-plantation, en autant que toutes les directives figurant sur l'étiquette soient respectées. Si une application en pré-plantation et une incorporation sont possibles, utiliser le TREFLAN E.C. Suivre les directives d'application et d'incorporation figurant sur l'étiquette du TREFLAN E.C.

Le TREFLAN GRANULAIRE est recommandé pour plusieurs variétés de semis pour champs, de semis pour conteneurs, ou de plantes ornementales ligneuses. L'utilisation sur des espèces ne figurant pas sur la liste de l'étiquette pourrait causer des dommages aux plantes.

MODE D'EMPLOI

- NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.
- Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Pour réduire les rejets par volatilisation de trifluraline dans l'environnement, ce produit ne doit être appliqué que par temps frais, le matin ou le soir, lorsque la température de l'air est de 15°C ou moins. Pour réduire encore davantage la volatilisation dans l'atmosphère, il faut procéder à l'incorporation dans le sol tout de suite après le traitement.

APPLICATION :

La première application de TREFLAN GRANULAIRE devrait être effectuée tôt au printemps avant que les mauvaises herbes aient germé, ou immédiatement après avoir arraché toutes les mauvaises herbes présentes. Ne pas appliquer le TREFLAN GRANULAIRE sur les plantations lorsque les feuilles sont mouillées. L'application doit être faite sur une surface lisse (sans grosses mottes) afin d'assurer une distribution uniforme des granules.

On peut utiliser un pulvérisateur par gouttelettes ou à action tournante. Régler l'appareil selon les directives du fabricant et vérifier fréquemment si la distribution est uniforme.

TAUX D'APPLICATION :

Pour tous les sols, le taux d'application du TREFLAN GRANULAIRE est de : 90 kg/ha ou 900 g/100 m².

MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	
Graminées annuelles	Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles
Sétaire verte et setaïre glauque	Amarante*
Pied-de-coq	Chénopode blanc*
Digitaire pourpre	Stellaire
Brome des toits	Pourpier potager
Brome cilié	Renouée
Éragrostide fétide	Mollugine verticillée
Gaillet	
Pâturin annuel	
Folle avoine	
Panic d'automne	*y compris les variétés tolérantes à la triazine

Note : Utilisé selon les directives, le TREFLAN GRANULAIRE procure un contrôle des mauvaises herbes indiquées ci-dessus acceptable dans le commerce.

ESPÈCES ORNEMENTALES TOLÉRANTES

PLANTES LIGNEUSES ORNEMENTALES	
Nom scientifique	Exemples de noms communs
Euonymus fortunei	Fusain Emerald Gaiety
Cotoneaster dammeri	Cotonéaster de Dammer
Juniperus chinensis	Genévrier de Chine 'Pfitzeriana', Genévrier de Chine 'Mountbatten'
Juniperus horizontalis	Genévrier 'Wiltonii', Genévrier horizontal 'Plumosa compacta'
Juniperus sabina	Genévrier sabine 'Arcadia'
Juniperus scopulorum	Genévrier 'Blue Haven', Genévrier 'Wichitaw'
Juniperus virginiana	Genévrier de Virginie
Philadelphus coronarius*	Seringa du Caucase 'Aureus'
Spiraea arguta	Spirée à dents pointues, Spirée 'Grefsheim'
Spiraea bumalda	Spirée 'Anthony Waterer', Spirée 'Froebelli'
Taxus cuspidata	If du Japon, Capité
Taxus media	If, Brownii
Thuja occidentalis*	Thuya du Canada, Thuya émeraude, Cèdre blanc Cedar

***N'utiliser le TREFLAN GRANULAire que sur du philadelphus et du thuja ÉTABLI. Les boutures et les nouvelles plantations peuvent subir des lésions.**

ARBRES ORNEMENTAUX	
Nom scientifique	Exemples de noms communs
Cornus alba	Cornouiller de Sibérie, Cornouiller de Bailey
Picea abies	Épinette de Norvège, Épinette de Norvège « nidiformis »
Picea glauca	Épinette blanche d'Alberta « conica », Épinette noire
Picea mariana	Épinette blanche
Picea pungens	Épicéa piquant, Épinette du Colorado
Pinus mugo	Pin mugo
Pinus nigra	Pin noir d'Autriche

ROTATION ET RÉUTILISATION DES SOLS

Ne pas planter d'espèces non tolérantes aux sols traités au TREFLAN GRANULAIRE pour au moins deux ans après la dernière application, sinon les plantes peuvent subir des lésions. Trois espèces couvre-sol sont particulièrement vulnérables face au TREFLAN GRANULAIRE et ne doivent pas être plantées dans des sols traités au TREFLAN. Il s'agit du BUGLE (AJUGA), du MYRTE et de la PACHYSANDRA.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Treflan Granular., herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Treflan Granular. et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Treflan Granular. ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company, L.L.C. au 1-800-883-1844.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.